

EN BREF

MESNIL EN-OUCHE

Urgence inondations

La commune de Mesnil-en-Ouche a commencé les démarches de reconnaissance de catastrophe naturelle pour les inondations des 4 et 5 juin - lire nos éditions de mercredi et de jeudi.

La mairie invite les habitants à signaler au plus vite les dégâts qu'ils ont subis à cette occasion. Seuls doivent être signalés les dégâts liés directement aux inondations, à l'exclusion de ceux liés à l'orage (impacts de foudre, coupures de courant, endommagement de matériels électriques, etc).

Vous pouvez contacter la mairie de Mesnil-en-Ouche au 02 32 44 40 50.

AJOU/BEAUMESNIL

Les inondations provoquent des effondrements

À Ajoin, les conséquences des terribles inondations qui ont eu lieu dans la nuit de lundi à mardi continuent à apparaître - lire nos éditions précédentes.

Ainsi, hier matin, **Richard Dubos** a découvert dans son pré un effondrement de 7 m de large sur plus de 5 m de profondeur. Les eaux de ruissellement qui ont traversé le terrain agricole de cet exploitant forestier ont fait leur œuvre en déstabilisant le sous-sol. « Cet événement vient confirmer la suspicion de marmites sous le terrain où apparaissait une grande cuvette depuis des années. Il existait bien quelques indices sans que l'on ait pu déterminer avec exactitude l'emplacement des vides », explique le professionnel. Il s'appropriait à demander une étude du sol pour pouvoir édifier un nouveau bâtiment d'exploitation et développer son entre-



L'effondrement de terrain a remis en cause les projets de l'exploitant forestier prise Dubois. « C'est un vrai coup dur. Désormais, je me trouve dans un périmètre de sécurité où toute construction est interdite. Mon projet de création d'une filière de fabrication de granules bois

« sans savoir combien d'argent il faudra déboursier en plus pour faire disparaître tout risque ».

Effondrements confirmés

De la même façon, dans la commune de **Beaumesnil**, un trou s'est formé route de la Becquetière. Un arrêté du maire est en cours de rédaction pour interdire l'accès à la voie communale qui dessert deux habitations.

Consultée à ce sujet, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de l'Eure confirme les effondrements consécutifs aux inondations récentes : « Une forte augmentation a été enregistrée depuis le début de cette année. D'autres effondrements nous ont été signalés à Grosœuvre, Notre-Dame-du-Hamel et Neaufles-Auvergy. »

P. S.